APAVE
AGENCE DE MULHOUSE
2 rue Thiers BP 1347
68787 MULHOUSE CEDEX
N° SIRET : 90386907100915

DONNEUR D'ORDRE
Voies Navigables de France
DT RHONE SAONE
69005 LYON
CONTACT : Monsieur FIGUEREO

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un ouvrage de génie civil (ouvrages d'art, ouvrages industriels)

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : **2867320.3**
Numéro de commande : **C25198123 Deluz**
Numéro de rapport (n° de tâche) : **T251433980**
Date : **26/09/2025**

Lieu d'intervention :

Ecluse N°46 47 Deluz
GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183
1 chemin du Moulin
25960 DELUZ

Destinataire rapport :
Voies Navigables de France VNF

Date d'intervention :
Du **11/09/2025** au **11/09/2025**

Intervenant : **Madame Emilie VIRON**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 32 pages

APAVE Infrastructures et Construction France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DE L'OUVRAGE

Adresse : **GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183**
1 chemin du Moulin
25960 DELUZ

Date du Permis de Construire : **Non communiquée**
Date de construction **: Antérieure au 1er juillet 1997**

Nature de l'ouvrage : **Ecluse**

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Voies Navigables de France VNF**
Adresse : **DT RHONE SAONE**
69005 LYON

DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom: **Voies Navigables de France VNF**
Adresse : **DT RHONE SAONE**
69005 LYON

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par : **VIRON Emilie**
N° certificat de qualification : **3065**
Date d'obtention : **18/11/2024**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
LCP Certification
LCP Certification**Rue Thomas Edison**
33610 CANÉJAN

Date de la commande : **25/08/2025**
Accompagnateur : **M. BROSSE Sébastien**

Laboratoire d'Analyses : **Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est**
Adresse laboratoire : **20, rue du Kochersberg - BP 50047 67700 Saverne Cedex 1**
Numéro d'accréditation : **1-1751**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**
Adresse assurance : **313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX**
N° de contrat d'assurance : **10800807204**
Date de validité : **31/12/2025**

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux : Programme des travaux
Nature des travaux envisagés : Remplacement des étanchéités des portes
Maintenance et soudures des portes
Maintenance et soudures des vannes.

1.5 VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Nom de l'opérateur : **VIRON Emilie**
AGENCE DE MULHOUSE 2 rue Thiers BP 1347 68787 MULHOUSE CEDEX

Signature



DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Lieu et date d'établissement du rapport

Fait à **MULHOUSE CEDEX** le **26/09/2025**

1.6 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES **2**
DESIGNATION DE L'OUVRAGE 2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 2
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE 2
EXÉCUTION DE LA MISSION 2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE 2

CONCLUSION(S) DU RAPPORT **2**

RESULTATS DU REPERAGE **4**
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX 4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 4

INVESTIGATIONS NON REALISEES **5**
ZONES NON ACCESSIBLES 5
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION NON INVESTIGUES 5

COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION **5**
OBJECTIF 5
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION **6**
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE 6

RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) **6**

PRECONISATIONS **6**

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION **7**

ANNEXE CROQUIS **18**

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES **22**

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES **27**

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE **28**

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE **29**

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS **31**

2 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Niveau	Partie de l'ouvrage	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
Extérieur	Porte Amont	Vantail Rive Gauche + Vanne	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P005 - idem)	S003	Z003
		Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P005)		Z003
		Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P006)		Z003
Extérieur	Porte Intérieure	Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P003)		Z002
		Vantail Rive Gauche + Vanne	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P003 - idem)	S002	Z002
		Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P004)		Z002

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Niveau	Partie de l'ouvrage	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
Extérieur	**Porte Aval**	**Vantail Rive Droite + Vanne**	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P001)**		**Z001**
		Vantail Rive Gauche + Vanne	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P001 - idem)**	**S001**	**Z001**
		Vantail Rive Droite + Vanne	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P002)**		**Z001**
Extérieur	**Passerelle Aval**	**Ensemble du Garde-corps Rive Gauche**	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P012)**		**Z006**
		Ensemble du Garde-corps Rive Droite	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P011)**		**Z006**
Extérieur	**Passerelle Amont**	**Ensemble du Garde-corps Rive Droite**	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P007)**		**Z004**
		Ensemble du Garde-corps Rive Gauche	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P008)**		**Z004**
Extérieur	**Passerelle intérieure**	**Ensemble du Garde-corps Rive Droite**	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P009)**		**Z005**
		Ensemble du Garde-corps Rive Gauche	**Métal - Peinture**	**Résultat d'analyse (P010)**		**Z005**

3 INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Zones non accessibles

Néant

3.2 Composants de la construction non investigués

Néant

4 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 OBJECTIF

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un ouvrage de génie civil est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels que définis par le donneur d'ordre.

4.2 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
Norme NF X 46 102 - novembre 2020.

4.3 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
11/09/2025	Visite suivie des prélèvements

Document(s) remis :

Type de document	Titre	Référence	Date	Auteur / Société	Objet
Programme de travaux	/	/	29/08/2025	VNF	Demande de diagnostic

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-102, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plénums etc.), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.
Moyens mis à disposition de l'opérateur : L'accès au site en barque ou bateau avec accompagnateur.
Commentaire : Néant

5 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Programme des travaux
Remplacement des étanchéités des portes
Maintenance et soudures des portes
Maintenance et soudures des vannes.

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties d'ouvrage concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Niveau	Partie d'ouvrage concernée par les travaux	Visitée	Justification
Extérieur	Porte Amont	OUI	
Extérieur	Porte Aval	OUI	
Extérieur	Passerelle Aval	OUI	
Extérieur	Passerelle Amont	OUI	
Extérieur	Porte Intérieure	OUI	
Extérieur	Passerelle intérieure	OUI	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données du tableau C1 de l'annexe C de la norme NF X 46102.

6 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :
Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Vantail Rive Gauche + Vanne

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Intérieure
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture		VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Gauche + Vanne - Murs

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Aval
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Droite + Vanne - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (gris)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Aval
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Droite + Vanne - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Intérieure
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Droite + Vanne - Murs

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Intérieure
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Droite + Vanne - Murs

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Amont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Droite + Vanne - Murs

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Porte Amont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Vantail Rive Droite + Vanne - Murs

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante

PRELEVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Passerelle Amont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Ensemble du Garde-corps Rive Droite - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (noir) ; matériau (gris) en traces	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Passerelle Amont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Ensemble du Garde-corps Rive Gauche - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (noir)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Passerelle intérieure
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Ensemble du Garde-corps Rive Droite - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (noir) ; matériau de type peinture (marron)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Passerelle intérieure
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Ensemble du Garde-corps Rive Gauche - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Passerelle Aval
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Ensemble du Garde-corps Rive Droite - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (noir)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P012

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Voies Navigables de France VNF	T251433980	Extérieur - Passerelle Aval
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal - Peinture	11/09/2025	VIRON Emilie

Localisation

Ensemble du Garde-corps Rive Gauche - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Métal / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (noir)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-103017-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE CROQUIS

apave	Planche de repérage		
Client :	Voies Navigables de France VNF	Titre :	Vue aérienne de l'écluse N° 46/47
N° rapport :	T251433980		
N° planche :	1/3 Version : 1	Lieu d'intervention :	GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ
Type :	Planche de repérage usuel en plan		
Date :	26/09/2025	Bâtiment :	5 Faubourg de la Tarragnoz à BESANCON
Intervenant :	VIRON Emilie	Etage :	Extérieur
Origine du plan :	Disponible sur site	Commentaire :	/



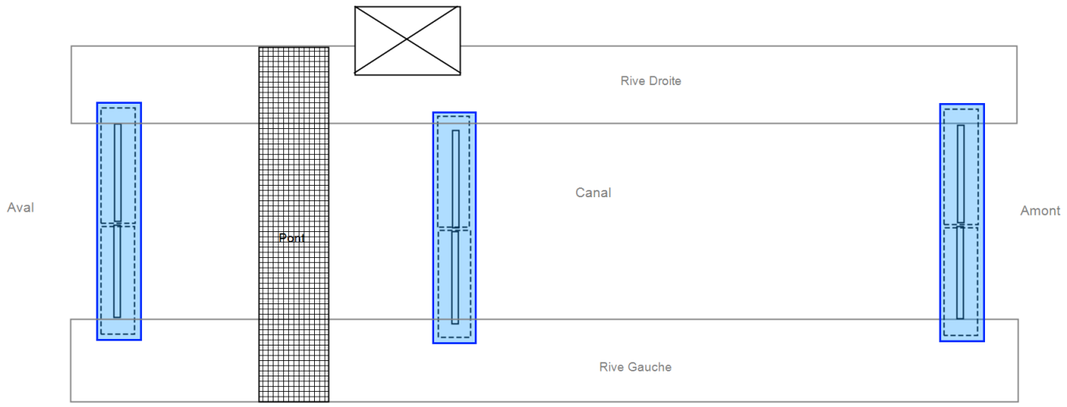
Amiante

Planche de repérage

Client :	Voies Navigables de France VNF	Titre :	Périmètre de repérage Ecluse 46/47
N° rapport :	T251433980		
N° planche :	2/3 Version : 1	Lieu d'intervention :	GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ
Type :	Planche de repérage usuel en plan		
Date :	26/09/2025	Bâtiment :	5 Faubourg de la Tarragnoz à BESANCON
Intervenant :	VIRON Emilie	Etage :	Extérieur
Origine du plan :	Opérateur de repérage	Commentaire :	/

Legende :

Périmètre de repérage



Porte Ecluse

Passerelle

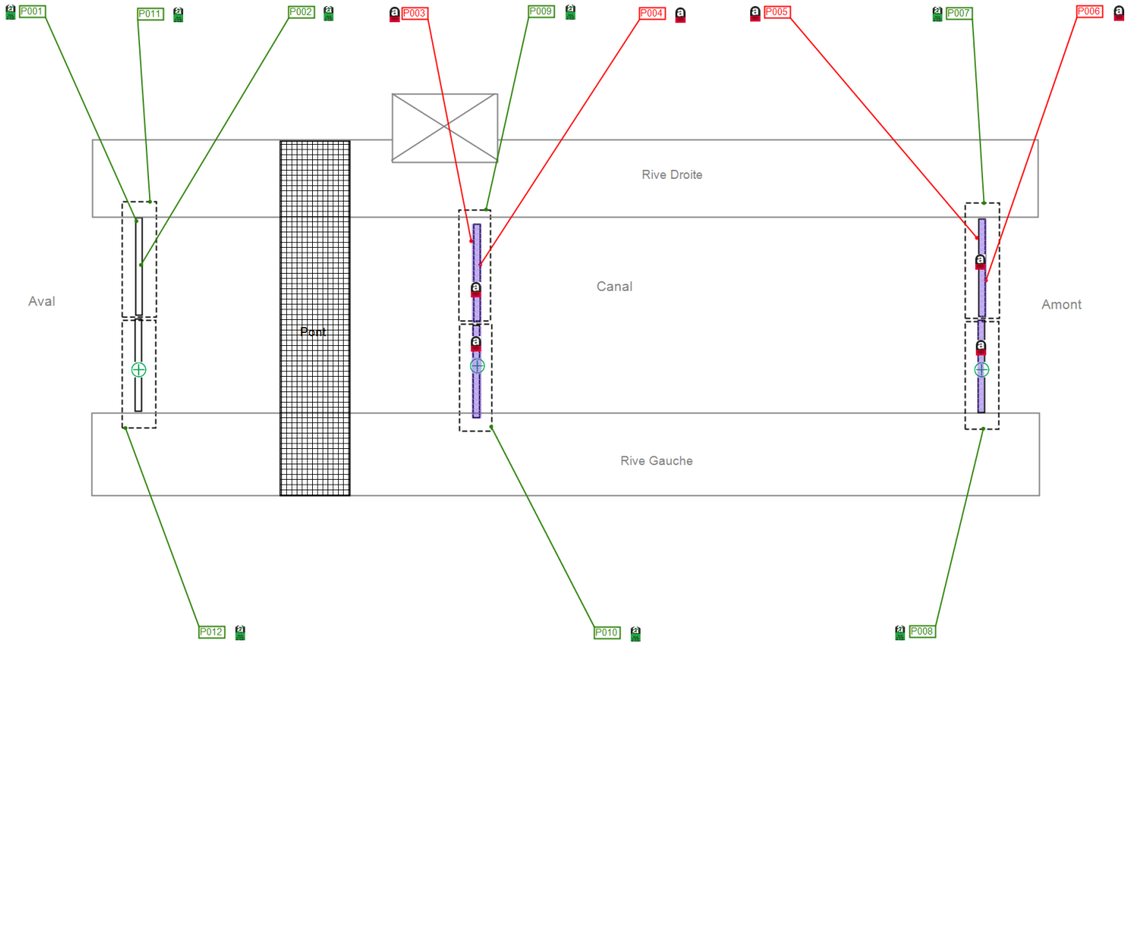
Amiante

Planche de repérage

Client :	Voies Navigables de France VNF	Titre :	Planche de repérage Ecluse 46/47
N° rapport :	T251433980		
N° planche :	3/3 Version : 1	Lieu d'intervention :	GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ
Type :	Planche de repérage usuel en plan		
Date :	26/09/2025	Bâtiment :	5 Faubourg de la Tarragnoz à BESANCON
Intervenant :	VIRON Emilie	Etage :	Extérieur
Origine du plan :	Opérateur de repérage	Commentaire :	/

Legende :

- Peinture contenant de l'amiante
- Prélèvement négatif
- Prélèvement positif
- Sondage
- Présence d'amiante
- Absence d'amiante



Amiante

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720250901652403

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Madame Emilie VIRON
2 Rue de l'électricité
67550 VENDENHEIM

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-103017-01 Date d'émission de rapport : 24/09/2025 14:47 Page1/4
Dossier N° : 25A032120 Date de réception : 18/09/2025 Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:C25198123
C25198123 Deluz A - GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ - Voies Navigables de France VNF

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-Extérieur - Porte Aval - Murs - Vantail Rive Droite + Vanne - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (gris)	MET * / FCGD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	P002-Extérieur - Porte Aval - Murs - Vantail Rive Droite + Vanne - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / FCGD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003 (2)	P003-Extérieur - Porte Intérieure - Murs - Vantail Rive Droite + Vanne - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / FCGD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante *
004 (2)	P004-Extérieur - Porte Intérieure - Murs - Vantail Rive Droite + Vanne - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / FCGD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-103017-01 Date d'émission de rapport : 24/09/2025 14:47 Page2/4
Dossier N° : 25A032120 Date de réception : 18/09/2025 Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:C25198123
C25198123 Deluz A - GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ - Voies Navigables de France VNF

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005 (2)	P005-Extérieur - Porte Amont - Murs - Vantail Rive Droite + Vanne - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / FCGD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante *
006 (2)	P006-Extérieur - Porte Amont - Murs - Vantail Rive Droite + Vanne - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / FCGD	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type anthophyllite-amiante *
007	P007-Extérieur - Passerelle Amont - Murs - Ensemble du Garde-corps Rive Droite - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (noir) ; matériau (gris) en traces	MET * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-Extérieur - Passerelle Amont - Murs - Ensemble du Garde-corps Rive Gauche - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (noir)	MET * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-Extérieur - Passerelle intérieure - Murs - Ensemble du Garde-corps Rive Droite - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (noir) ; matériau de type peinture (marron)	MET * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-103017-01 | Date d'émission de rapport : 24/09/2025 14:47 | Page3/4
Dossier N° : 25A032120 | Date de réception : 18/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:C25198123
C25198123 Deluz A - GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ - Voies Navigables de France VNF

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010 (3)	P010-Extérieur - Passerelle intérieure - Murs - Ensemble du Garde-corps Rive Gauche - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-Extérieur - Passerelle Aval - Murs - Ensemble du Garde-corps Rive Droite - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (noir)(i)	MET * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012-Extérieur - Passerelle Aval - Murs - Ensemble du Garde-corps Rive Gauche - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (noir)	MET * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.
(2) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.
(3) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
Observation(s) couche(s)
(i) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-103017-01 | Date d'émission de rapport : 24/09/2025 14:47 | Page4/4
Dossier N° : 25A032120 | Date de réception : 18/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:C25198123
C25198123 Deluz A - GPS 47.2901198227647 ; 6.17594376132183 1 chemin du Moulin 25960 DELUZ - Voies Navigables de France VNF

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Cindy Barth
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

Niveau	Partie de l'ouvrage	Composant	Matériau ou produit contenant de l'amiante	Estimation des quantités	Observations
Extérieur	**Porte Amont**	**Vantail Rive Gauche + Vanne**	Métal - Peinture	**60 m²**	Vantail : face amont : 30m² et face aval : 30m²
		Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	**30 m²**	
		Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	**30 m²**	
Extérieur	**Porte Intérieure**	**Vantail Rive Droite + Vanne**	Métal - Peinture	**30 m²**	
		Vantail Rive Gauche + Vanne	Métal - Peinture	**60 m²**	Vantail : face amont : 30m² et face aval : 30m²
		Vantail Rive Droite + Vanne	Métal - Peinture	**30 m²**	

L'estimation des quantités ne concerne que les matériaux ou produits contenant de l'amiante présents dans l'ouvrage et concernés par le programme de travaux.
Elle ne prend pas en compte :

- **Les autres matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés dans l'ouvrage mais non concernés par le programme de travaux**
- **Les techniques utilisées par les entreprises de travaux pour la dépose des matériaux ou produits repérés.**
- **La quantité de déchets générés par les entreprises elles-mêmes lors de la dépose de ces matériaux ou produits (équipements de protection individuelle, moyens de protection collective …)**

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

LCP CERTIFICATION DE PERSONNES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°3065

Madame VIRON Emilie

Amiante sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Amiante** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031
Amiante avec mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Missions spécifiques, bâtiments complexes** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031
DPE individuel Selon arrêté du 20 juillet 2023	**Diagnostic de performances énergétiques** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031
DPE avec mention Selon arrêté du 20 juillet 2023	**DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031
Electricité Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure électricité** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031
Gaz Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure gaz** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031
Plomb sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Constat du risque d'exposition au plomb** Date d'effet : 18/11/2024 : - Date d'expiration : 17/11/2031

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 18/11/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024

cofrac Accréditation N° 4-0590 Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIFICATION DE PERSONNES

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

03 89 61 64 64
08 20 20 26 32

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités : c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**
Pour la société :
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

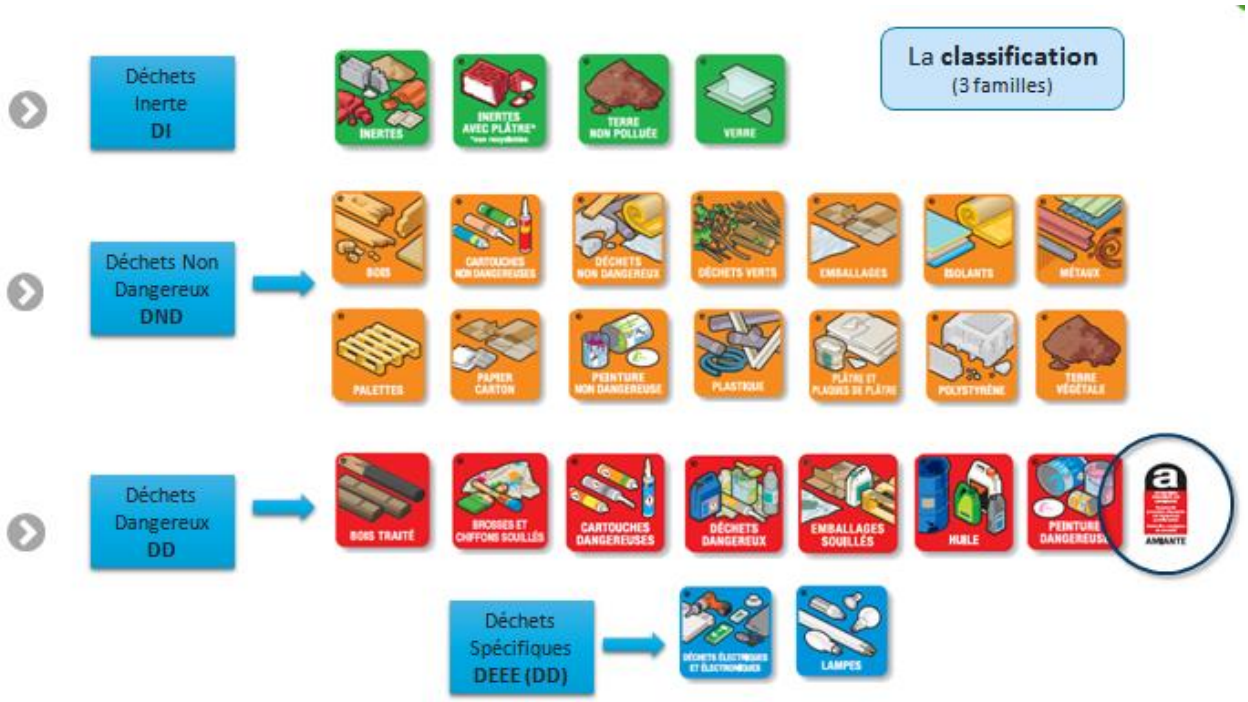
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : *«Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.»*

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier . Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

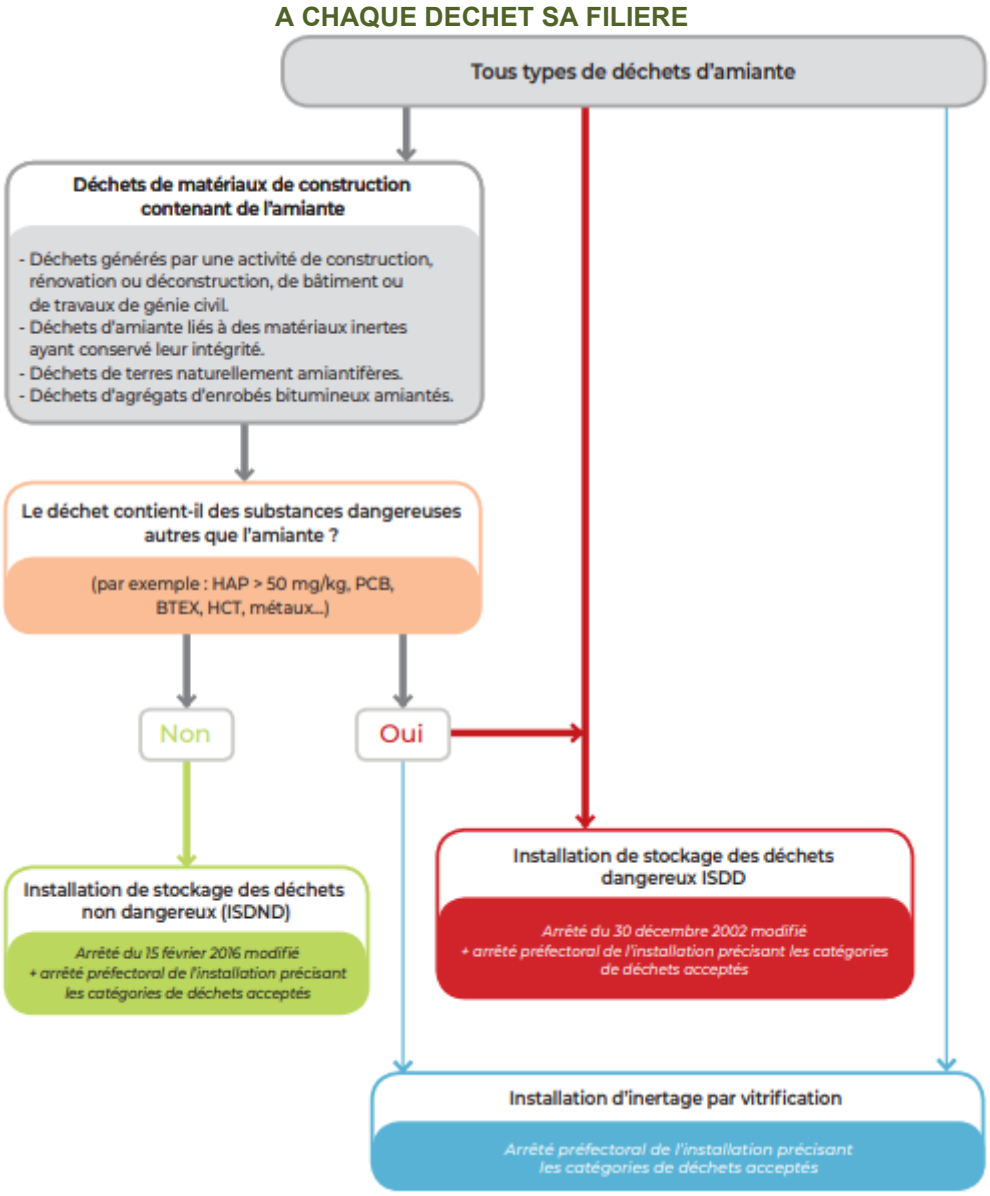
Les familles de déchets



Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	**Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)**
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

https://www.sinoe.org/http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/